

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 2023

37 membres en exercice
16 présents – 9 pouvoirs – 25 votants
Convocation adressée et publiée le 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 décembre à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78), en présence de Madame Nathalie HENAULT-BARBE, payeur départemental des Yvelines, comptable du Centre de gestion.

Etaients présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Huguette FOUICHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91).

Absents, excusés :

Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91).

Délibération n° 2023-71 portant sur la subvention
à l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjointes de Centres de Gestion pour 2024

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai
de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 13 décembre 2023

Conseil d'administration du 5 décembre 2023



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 DECEMBRE 2023

Délibération 2023 – 71

Objet

Subvention à l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjointes de Centres de Gestion pour 2024

L'Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion (ANDCDG) produit régulièrement des études techniques sur toutes les questions relevant des compétences des centres de gestion. Ses différentes commissions travaillent à la demande de la Fédération Nationale des Centres de Gestion, permettant ainsi aux Présidents de prendre leurs décisions en s'appuyant sur des études approfondies, ou sur sollicitation des pouvoirs publics afin d'apporter un éclairage issu de la pratique.

En 2022, l'association a ainsi été consultée et a fourni à la Fédération Nationale des Centres de Gestion diverses études.

En 2022, la FNCDG a sollicité l'ANDCG pour évaluer de manière exhaustive, depuis le transfert décidé en 2010, les recettes en provenance du CNFPT et les dépenses d'organisation des concours et examens transférés ainsi que celles relatives aux fonctionnaires momentanément privés d'emploi de catégorie A.

Les autres collaborations ont porté sur :

- Le panorama de l'emploi public,
- Le contentieux « élections professionnelles »,
- L'élaboration d'un guide M57,
- Diverses interventions sur des projets de loi ou de décrets.

L'ANDCDG a également eu l'occasion de produire des contributions (écrites ou dans le cadre d'auditions de ses membres) sur :

- L'usure professionnelle, dans le cadre de la mission de préfiguration de la création d'un fonds de prévention de l'usure professionnelle, constitué d'inspecteurs généraux et du président de la FNCDG ;
- Le budget personnel des collectivités.

Le fonctionnement de cette association repose sur :

- Les cotisations de ses membres (129 actifs et 25 retraités adhéraient en 2022 pour un montant total de 5 670 €,
- Les subventions versées chaque année par les Centres de gestion : en 2022, 78 centres ont versé des subventions pour un montant total de 58 482,50 €,
- Et la participation des partenaires à l'assemblée générale annuelle (69 372 € en 2022).

En 2022, les dépenses de l'association représentaient un montant de 169 208,79 €. Elles sont constituées essentiellement par les charges d'exploitation liées notamment à l'organisation des réunions du conseil d'administration, du bureau, des commissions, et de l'assemblée générale. Les frais généraux représentent 21,13 % des dépenses de fonctionnement.

Afin de permettre à cette association aux compétences techniques reconnues de poursuivre son activité, il est proposé au Conseil d'administration de maintenir pour 2024 le même montant de subvention accordé depuis 2015, soit 3 000 €.

Le Conseil est donc sollicité pour inscrire au budget prévisionnel pour 2024 un montant de 3 000 € au titre de la subvention accordée à l'Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts et les activités de l'ANDCDG ;
- Vu la demande de subvention de l'Association ;
- Considérant l'intérêt de soutenir les activités de l'Association ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Inscrit au Budget prévisionnel 2024 un montant de 3 000 € au titre de la subvention accordée à l'Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion ;
- Autorise le Président à procéder au versement de cette subvention.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL

Maire de la commune déléguée de Fourqueux